

A.C.P.A.



La Lettre d'Athos

*Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux
Imprimé ACPA – ne pas jeter sur la voie publique*

Refuge «Charlotte Even» - BP N° 80269

51011 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX - Tél : 03 26 70 54 70

Site Internet : www.refuge-acpa.com e-mail : contact@refuge-acpa.fr

<https://www.facebook.com/refugeacpafagnieres/>

Le mot de la Présidente

J'ai pris mes fonctions de présidente de l'ACPA fin janvier 2021 car je suis pleinement convaincue du rôle primordial joué par les associations de protection animale.

Nous sommes souvent confrontés à l'inconscience, à l'irresponsabilité voire la cruauté et nous constatons chaque année que les abandons sont toujours plus nombreux à être fondés sur des raisons telles que les séparations de couples, les déménagements, l'arrivée d'un enfant au foyer, etc.

L'adoption « coup de cœur » du chien ou du chat, acte irréfléchi, peut très vite conduire ensuite à un rejet d'un animal... qui, lui, vous aimait déjà ou ne demandait qu'à s'attacher à vous si vous lui en aviez laissé le temps.

Notre rôle d'information doit être permanent pour faire prendre conscience aux adoptants potentiels que choisir un animal est un acte responsable. Il les oblige pour le restant de la vie de l'animal à lui procurer nourriture, soins et conditions de vie en adéquation avec ses besoins.

L'abandon doit rester un acte exceptionnel uniquement lié à des cas de force majeure.

Les refuges sont remplis d'animaux magnifiques qui sauront donner autant d'amour que l'on peut en recevoir. Venez les voir, les connaître, adoptez et n'achetez pas d'animaux, beaucoup trop d'entre eux sont victimes de trafics qu'il ne faut pas encourager.

Nous préconisons la stérilisation systématique car, en agissant ainsi, vous protégez vos animaux et vous éviterez ainsi la surpopulation. Trop de chatons ou de chiots sont encore trouvés dans les poubelles, en pleine nature ou pire encore... Nous ne pouvons hélas pas accueillir et sauver tous ceux pour lesquels nous sommes sollicités et la surpopulation à laquelle nous sommes confrontés trop souvent génère de tristes épidémies.

Je tiens à remercier sincèrement tous les adhérents, donateurs et mécènes, les salariés et bénévoles sans qui l'association ne pourrait plus exister.

Les animaux sont nés pour nous apprendre à aimer. C'est l'amitié d'un animal, la complicité sincère qui nous lie à un tel être vivant, qui nous conduit à vivre l'une des plus belles aventures de notre existence.

Ne la gâchons pas par le vice, la bêtise et la dose d'égoïsme dont l'humanité peut trop souvent faire preuve. Nous n'avons vraiment plus de temps à perdre.

Les animaux comptent plus que jamais sur nous, alors ne les décevons pas.



**défense
de
l'animal**
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Isabelle UDRON
Présidente de l'ACPA

La rédaction: Mmes I. UDRON (Présidente), Mme B. SACHET, Mme J. RONDEAUX, Mme D. SACHET (Présidente d'honneur), MM. A. LOURDOU (Vice-Président), D. GAME, T. SECI.

Athos 19- page 2-Avril 2021

La stérilisation pour les chattes : la solution anti-prolifération...

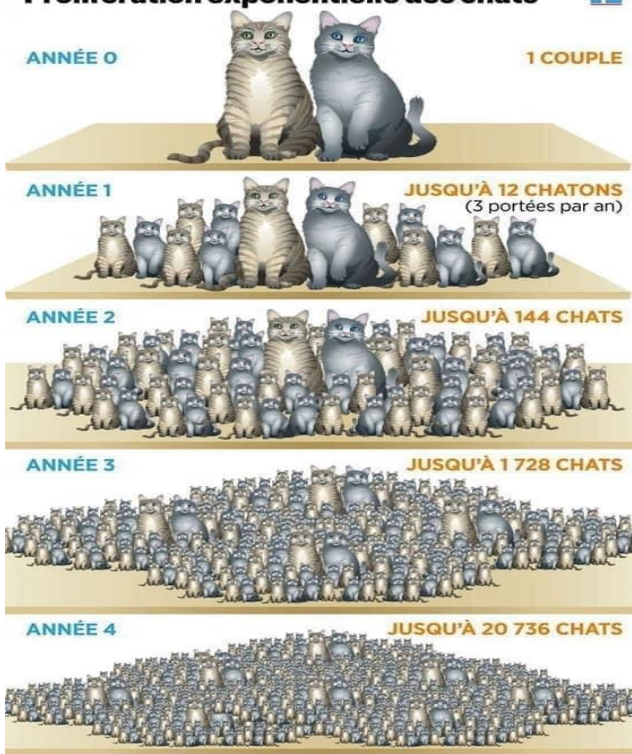
Une chatte atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 6 mois.

La période de chaleur s'étend généralement entre la fin de l'hiver et l'automne et sur des durées de 10 à 15 jours séparées de 2 à 3 semaines. Pendant cette période, la chatte a tendance à émettre un miaulement différent, plus sonore et rauque. Elle se frotte sur les sols et les meubles et elle recherche les caresses en relevant sa croupe à votre contact.

C'est l'ovulation qui déclenche l'accouplement chez la chatte, d'où la nécessité de ne pas laisser une femelle en chaleur (non stérilisée) en contact avec des mâles lorsque vous ne souhaitez pas qu'elle donne naissance à des chatons. Si vous préférez éviter définitivement que votre chatte ne devienne gestante, choisissez la stérilisation. Elle est de loin préférable à la pilule contraceptive. La gestation de la chatte dure entre 60 et 69 jours. La chatte étant très fertile, elle peut être en gestation à tout moment et plusieurs fois au cours d'une année.

Prolifération exponentielle des chats

P



SOURCE : LA SPA.FR

LP/INFGRAFIE. C. TÈCHE.

Focus sur un salarié du refuge : Denis (1/2)

Vous qui venez au refuge, vous l'avez sans aucun doute déjà croisé...

Il est incontournable, dynamique, infatigable et toujours équipé d'une casquette.

Il s'agit de notre gardien, par ailleurs chargé de veiller sur nos protégés et de leur trouver, dans la mesure du possible, une famille. Il est le responsable de la Cour.



M. Denis LALOUETTE travaille au refuge Charlotte EVEN depuis le 1er avril 1981. C'était, il y a 40 ans déjà....

40 ans pendant lesquels il a veillé fidèlement sur le refuge et sur ses pensionnaires. 40 ans pendant lesquels il a assumé la lourde responsabilité des travaux de la Cour avec le sérieux et le sens de l'organisation qui le caractérisent.

Doté d'une solide expérience du travail et de la vie des animaux en refuge, Denis LALOUETTE est avant tout à l'écoute de leurs besoins parce qu'il a appris à les comprendre par la force du quotidien.

La recherche de la compatibilité de l'adoptant éventuel avec l'animal présent est pour lui une priorité. Il a assisté à trop d'abandons et parfois d'attitudes irrespectueuses pour se donner le droit de renoncer à cette exigence.

Focus sur un salarié du refuge : Denis (2/2)

Très attaché à l'hygiène et à la propreté, il veille quotidiennement avec les précieuses autres salariés de la cour (et les bénévoles venu(e)s leur apporter un soutien désintéressé) à assurer, été comme hiver, un service impeccable pour les animaux présents ou nouvellement à accueillir.

La tâche est rude mais Denis LALOUETTE n'a jamais failli. Professionnel, il sait dissimuler sa sensibilité et faire preuve de pudeur pour assumer sa mission avec courage et abnégation.

Pour autant, je le sais, l'heure de la retraite bien méritée viendra dans quelques années...après une carrière bien remplie.

Il est certain qu'il manquera beaucoup au refuge.

Même si, pour l'heure il reste avec nous, je tenais, d'ores et déjà, à lui rendre un peu de cet hommage qu'il mérite et à lui adresser des remerciements appuyés pour tout le travail fourni dans des conditions souvent difficiles.

Merci à vous M. LALOUETTE...



Des animaux insolites au refuge...



Un hamster a été abandonné au refuge au mois de mars...

Suite à communication de l'information sur facebook, nous avons placé l'animal auprès d'une famille gratuitement contre bons soins...

Nous ne disposons en effet pas actuellement d'aménagements susceptibles de nous permettre d'accueillir ce type de petits animaux...

Si l'adoption de NAC (exclusivement du même type) vous intéresse (hamsters, lapins nains, cochons d'inde), n'hésitez pas à nous le faire savoir et nous étudierons les possibilités qui nous sont offertes dans le cadre du refuge.

Par ailleurs, le refuge a accueilli un perroquet (youyou du Sénégal) le 25/03/2021... bague, il a pu être récupéré par son propriétaire dès le lendemain.



Des animaux insolites au refuge...



Un serval a été accueilli au refuge en début d'année...

Magnifique animal, à l'évidence bien entretenu, il s'agit d'une espèce protégée que le refuge n'était pas habilité à conserver parmi ses pensionnaires.



Le serval est répertorié par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Placé initialement sous surveillance vétérinaire, friand de volaille crue, il a depuis rejoint le zoo de Beauval avec l'accord des autorités compétentes...

Actualité : lutte contre la maltraitance animale (1/3)

La proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale a été votée, vendredi 29 janvier 2021, à la quasi-unanimité par les députés après 3 jours de débats à l'Assemblée nationale.

Pour être définitivement adopté, il conviendra toutefois que le texte soit validé par les sénateurs.

En attendant, voici un récapitulatif de huit mesures fortes votées par les députés.

Un certificat d'adoption pour tout acquéreur

L'article 1er de la loi contre la maltraitance animale instaure l'obligation d'un certificat d'engagement et de connaissance, pour que tout nouvel acquéreur d'un animal de compagnie dispose d'un socle de connaissances minimales sur les animaux de compagnie.

Ce document rappellera les obligations de soins, de vaccination et les coûts liés (nourriture, vétérinaire...).

Interdiction de vente de chiens et chats en animalerie

L'objectif est de mettre un terme à la marchandisation des chats et chiens d'ici janvier 2024.

Les animaleries ne seront plus autorisées à vendre des animaux.

La vente en ligne des animaux de compagnie sera désormais restreinte aux professionnels (refuges et éleveurs).

Un amendement exige aussi l'instauration d'une liste des NAC (Nouveaux animaux de compagnie : rongeurs, oiseaux, serpents...) autorisés.

Stérilisation des chats errants et création de fourrières

Le projet de loi prévoit plus d'obligations pour les communes. Chaque commune devra notamment disposer d'une fourrière ou d'un refuge « apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ».

Le délai de garde des animaux en fourrière passe de 8 à 15 jours, et lorsque l'animal est identifié, le gestionnaire du refuge ou de la fourrière doit rechercher « dans les plus brefs délais » le propriétaire de l'animal.

Actualité : lutte contre la maltraitance animale (2/3)

Par ailleurs, pour limiter la prolifération des chats errants, les communes seront dans l'obligation de mettre en place un dispositif de stérilisation de ces derniers.

Durcissement des sanctions pour maltraitance animale

Importante partie de cette proposition de loi, les sanctions applicables aux personnes coupables d'actes de cruauté et de sévices sont fortement augmentées :

- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende en cas de sévices graves
 - 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende en cas de mort de l'animal
- Deux amendements créent des circonstances aggravantes, tel que l'abandon d'un animal dans des conditions le mettant en péril.

Au chapitre des sanctions, l'Assemblée nationale a également voté en faveur de la création d'un stage de sensibilisation à la prévention et la lutte contre la maltraitance animale pour les personnes condamnées, ainsi que pour la levée du secret professionnel du vétérinaire en cas d'actes de maltraitance.

Interdiction des manèges à poney

Ces animaux ne seront plus contraints de tourner continuellement en rond en étant attachés pendant des heures.

Fin des animaux sauvages dans les cirques et les delphinariums

La mesure était particulièrement scrutée: tous les animaux sauvages vont progressivement disparaître des cirques d'ici cinq ans, et les cétacés en captivité des delphinariums d'ici sept ans.

En outre, l'amendement sur l'interdiction immédiate de la reproduction et de l'acquisition des animaux sauvages a été confirmé.

Interdiction de mettre en scène des animaux sauvages

Dans le même esprit, les députés se sont prononcés pour qu'il soit interdit d'utiliser des animaux sauvages dans des émissions de variété ou de jeux tournées sur des plateaux de télévision.

Actualité : lutte contre la maltraitance animale (3/3)

Même sort pour la présentation d'animaux sauvages dans des boîtes de nuit ou lors d'événements festifs.

L'article 14 de la proposition de loi prévoit aussi la fin des activités de montreurs d'ours et de loups y compris les loups hybrides d'ici deux ans.

L'élevage d'animaux sauvages pour leur fourrure prohibé

Enfin, les élevages de visons d'Amérique ainsi que tous les animaux d'autres espèces non domestiques exclusivement élevés pour la production de fourrure sont interdits.

Néanmoins, le délai d'entrée en vigueur de deux ans pour l'interdiction des élevages de visons.



Le coup de griffe de Milady...



Agir contre la maltraitance animale ?

C'est entendu. Tout le monde s'accorde pour le dire. Hommes politiques compris. Les intentions sont très bonnes mais une fois encore l'humain suivra-t-il ?

Ne m'en voulez pas d'assombrir le tableau, mais je vois les choses de l'intérieur...du fond de mon boxe au refuge.

L'abandon en lui même est déjà une forme de maltraitance. Vous pensez vraiment qu'un animal n'a pas de sentiments, de souvenirs ?

Croyez moi, j'en ai vu plusieurs, proches de mon boxe, effondrés, prostrés par l'abandon qu'ils ont subi... en se demandant mille fois ce qu'ils avaient bien pu faire pour que cet humain auquel ils s'étaient tant attachés prenne cette décision radicale.

Que voulez vous que je leur dise pour les apaiser ? Que leurs anciens maîtres les aimaient tellement qu'ils n'ont pas hésité à les chasser de leur vie dès qu'ils sont devenus âgés, ou lorsqu'ils ont vu naître le petit dernier... ou lorsqu'ils ont cessé le télétravail suite à une reprise d'activité normale ?

C'est pourtant la cruelle réalité. Trop souvent, nous restons un caprice, un jouet, une lubie.

Si nous ajoutons à ce tableau la timidité des peines infligées à nos bourreaux lorsque nous subissons des coups ou tout acte de torture révoltant, nous ne sommes pas sortis d'affaire !

Alors, je vais vous le dire franchement : bien des humains ne nous méritent pas.

Je sais bien qu'il faut changer les mentalités, que les choses se feront peu à peu, que les juges sont malgré tout de plus en plus sensibles à notre sensibilité animale, mais vous le voyez bien vous même: on est encore loin du compte.

Dans le meilleur des cas, des sauveurs nous retirent à nos bourreaux et nous arrivons en refuge et devons surmonter nos traumatismes, puis prouver aux humains que nous sommes dignes de leur confiance....pour pouvoir gagner un foyer... avec toujours l'incertitude d'être choisis par une bonne famille.

On va inverser les rôles désormais, car ma confiance se mérite. Prouvez moi que vous en êtes dignes et je serai pour vous la meilleure des compagne. Jamais je ne vous trahirai et ne vous abandonnerai. J'ai mes principes et je suis bien plus droite sur mes pattes que certains humains ne le sont dans leurs bottes !

Athos 19-page 11-Avril 2021

Les rotules de Perle

Notre petite Perle, Shi-Tzu âgée de 4 ans et demi, est arrivée au refuge de Fagnières en décembre 2020 suite au départ de son maître dans un EHPAD. Elle avait besoin d'une opération pour soigner ses rotules usées et son état de santé l'empêchait de s'asseoir correctement puis de marcher.

Une première opération a été effectuée par la clinique Pommery de Reims et Perle est en convalescence pendant plusieurs semaines avant de subir une autre opération.

Nous avons lancé une cagnotte « leetchi » en ligne (relayée également par le journal l'Union) pour nous permettre de faire réaliser ces opérations.

Avec votre générosité, nous avons pu recueillir l'ensemble de la somme et nous tenons très chaleureusement à vous en remercier. Votre gentillesse et votre dévouement nous touche beaucoup.

Nous vous précisons ici que Perle ne pourra être proposée à l'adoption qu'une fois remise de ses opérations, et à l'issue d'une période de convalescence qui fera elle-même suite à des soins post-opératoires indispensables.



Certains d'entre vous se sont déjà manifestés en vue de son adoption.

Nous reviendrons vers vous sur notre site internet ou sur facebook lorsque nous serons autorisés à la placer.

Vous serez par conséquent tenus informés.

Adoptions atypiques...4 chiens seniors...

C'était l'an dernier....souvenez vous...

Nous avons accueilli au refuge dans le courant de l'été 4 chiens âgés, abandonnés du fait du décès de leur maître. Il s'agissait d'une chienne de 15 ans et de ses 3 grands enfants de 14 ans.

Le pari n'était vraiment pas gagné mais nous nous sommes fermement accrochés à l'espoir de pouvoir placer ces 4 gentils animaux.

L'idéal aurait bien entendu été de les placer tous ensemble.

Tous ensemble, comme ils ont vécu depuis toujours. Tous ensemble, parce que nous nous voulions leur offrir cette chance suite au décès de leur maître.

Au final, nous n'avons pas pu réaliser ce souhait bien qu'ils aient tous été adoptés depuis dans de très bonnes conditions (deux par deux dans deux familles différentes).

Compte tenu de leur âge, nous avons choisi de soutenir les adoptants pour les frais vétérinaires à venir.

Nous voulions vraiment que ces chiens puissent vivre les dernières années de leur vie en étant choyés.

Grand merci à leurs nouvelles familles et pour les nouvelles régulières qu'ils nous envoient depuis.

Nous sommes très satisfaits de ces adoptions car elle traduisent à elles seules le sens de l'action du refuge et contribue à nous faire oublier les moments parfois difficiles que nous traversons.



Nos adoptés atypiques (suite)

Vous me reconnaissez ?

Je suis Gilou, le chat à 3 pattes qui cherchait désespérément une famille il y a un mois...j'étais triste de voir mes compagnons d'infortune partir en adoption alors que personne ne choisissait jamais de me donner ma chance.

Aujourd'hui, tout va très bien pour moi. J'ai une gentille famille qui veille sur moi et j'ai même ma propre chambre ... de quoi, j'en suis sûr, rendre jaloux mes anciens amis chats adoptés :-)

Merci aux salariés et bénévoles du refuge d'avoir si bien pris soin de moi pendant mon séjour.

La morale de mon histoire : un handicap n'est souvent qu'apparent et sous la couche de la superficialité et de la primo attirance physique, il y a toujours un cœur qui bat et qui peut vous apporter ce petit supplément d'âme et d'amour que vous ne soupçonniez même pas.

PS : et en plus je suis un beau chat.



Le chien du mois de mars

Wolf - Berger Allemand

Wolf a 11 ans... Il est splendide mais il était au refuge depuis trop longtemps et ne demandait qu'à couler des jours de retraite paisible auprès d'un adoptant aimant.

C'est à présent chose faite depuis le 30 mars.

Bien calé sur le siège arrière de la voiture de sa famille adoptante, il avait l'air impatient de profiter d'un avenir radieux.

Pour les salariés et bénévoles du refuge, cette adoption réchauffe le cœur car elle est la preuve que nous avons de bonnes raisons de penser que les animaux seniors ont aussi leur attrait:

Ils ont plus que les autres conscience de leur chance lorsqu'ils sont adoptés et vous saurez vous en être reconnaissants au point que vous en oublierez leur âge...et saurez savourer chaque minute du temps que vous passerez à leur côtés.

Nous poursuivrons pour l'avenir notre opération « le chien du mois » afin de vous donner à vous aussi la possibilité de vivre cette expérience.

Athos 19- page 15- avril 2021



**Comme chaque année,
vous êtes cordialement invités à participer
à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Qui se tiendra le vendredi 25 juin 2021 à 20h¹,

**L'AG sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) pour
modification des statuts**

**Salle Valmy, rue Flandres-Dunkerque,
à Châlons-en-Champagne
Ordre du jour**

- 1) *Rapport moral*
 - 2) *Compte rendu de l'A.G. 2020,*
 - 3) *Rapport d'activité, débat et vote,*
 - 4) *Rapport financier, débat et vote,*
 - 5) *Postes à pourvoir au Conseil d'Administration, Démissions,
candidatures et votes*
 - 6) *Questions diverses*
-

*Vous êtes adhérent à l'ACPA et vous souhaitez être membre du Conseil
d'Administration ?*

*Votre candidature est à présenter par mail ou par courrier postal au plus tard
le 16 mai 2021, en expliquant les motifs de votre démarche et en apportant
toutes précisions utiles vous concernant.*

Un membre du CA prendra ensuite contact avec vous.

Athos 19- page 16- avril 2021

1 Sous réserve des conditions sanitaires

Grâce à vous !

Sans vous, sans vos dons, sans votre générosité, rien n'est possible. C'est une évidence.

Nous avons différents projets en cours déjà évoqués pour lesquels les réalisations ne seront effectives dans l'immédiat (vous en serez bien entendu tenus informés), sans compter qu'il nous est impossible de mener tous les projets de front d'un coup.

Nous avons à cœur d'améliorer les conditions d'accueil de nos amis animaux.

A court terme, nous allons aménager un espace divertissement et jeux pour nos chiens (et ceux accueillis dans le cadre de la pension pour les chiens de nos adhérents) dans l'enceinte du refuge.

Au sein de cet espace, les chiens (individuellement ou non selon leurs caractères et leurs affinités) pourront s'ébattre et se défouler librement .

Nous avons effectué une demande de dons de jouets et d'équipements pour aménager cet espace sur notre site internet comme sur notre page facebook. Plusieurs personnes se sont manifestées pour nous proposer des dons en nature de jouets et d'équipements. Nous restons bien entendu à l'écoute de toutes autres propositions à venir... mais nous tenons d'ores et déjà à vous remercier pour votre générosité et votre confiance.

Lorsque cet espace sera aménagé, nous partagerons avec vous des photos et vidéos de cette réalisation.



Grâce à vous (suite)!

Avec vos dons, nous avons également pu procéder à la réparation de portes de certains de nos boxes qui étaient endommagés.



Refuge et pension Charlotte Even



Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les nombreux bénévoles qui, dans l'ombre et avec un grand altruisme, avec un dévouement total, sont toujours disponibles en cas de besoin. Certains sont fidèles à l'ACPA depuis de très nombreuses années. Une amicale et sincère pensée est ici adressée à celles et ceux qui dans l'ombre œuvrent à la cause animale ainsi qu'à l'action du refuge.

Grand merci également à nos donateurs, dont certains ont choisi de rester anonymes.

Sans vous, rien ne serait possible ! Merci !

HORAIRES DU REFUGE

Du 1^{er} mars au 31 octobre ¹:

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi.

Le dimanche de 10h à 12h.

Du 1^{er} novembre au 28 février :

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi, le samedi de 14h30 à 17h. Le dimanche, de 10h à 12h. Le jeudi reste le jour de fermeture hebdomadaire.

Attention : les horaires sont à vérifier avant tout déplacement sur le site internet et la page Facebook du refuge car ils peuvent différer en raison de la crise sanitaire. Actuellement, le refuge ferme ses portes à 17 heures au lieu de 18 heures.

HORAIRES DE LA FOURRIERE

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le jeudi, dimanche et jours fériés de 8h à 12h

1 Hors périodes de restrictions sanitaires

Refuge et pension Charlotte Even



Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier nos fidèles partenaires (entreprises, collectivités locales) qui nous apportent un soutien indéfectible.

Il est impossible de vous citer tous mais vous vous reconnaîtrez....et soyez assurés de notre profonde reconnaissance.

Sans vous également, rien ne serait possible ! Merci !

PARTICIPATION DEMANDEE EN 2021

(compensation des frais vétérinaires obligatoires)

***adoption d'un chien** : 230€ (moins de 5 ans), 180€ (de 5 à 9 ans)

de 10 ans et + : 80€ avec aide aux frais vétérinaires
(maximum 200€ par an remboursés sur factures)

***adoption d'un chat** : 150€ pour un chaton.

130€ pour un chat adulte.



PENSION POUR CHIEN : adhésion annuelle 15€

12€ par nuit, 6€ supplémentaires si chauffage

21€ par nuit, pour 2 chiens dans le même box